



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

***ASSEMBLÉES DE SECTEURS
2025***

*4300, boul. Bourque, Sherbrooke
Téléphone : 819 346-8906
Télécopieur : 819 346-8909
Courriel : spfsq@upa.qc.ca
Site Internet : www.spbestrie.qc.ca*

**Secteur Le Granit
Mardi le 18 février**

**Secteur Les Sources
Jeudi le 20 février**

**Secteur Coaticook-Memphrémagog
Mardi le 25 février**

**Secteur Le Haut-Saint-François
Jeudi le 27 février**

**Secteur Le Val-Saint-François
Mardi le 4 mars**

**Secteur de la Montérégie
Jeudi le 6 mars**

***ORDRE DU JOUR
DES ASSEMBLÉES DE SECTEURS 2025***

- 1. Ouverture de la réunion par le président**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée de secteur 2024**

ORDRE DU JOUR
DES ASSEMBLÉES DE SECTEURS 2025 (suite)

4. La mise en marché des bois de sciage et pâtes

- **Les livraisons**
- **Les prix**
- **Les contrats d'achats**
- **Bois de sciage de sapin-épinette : mise en marché collective et agence de vente**
 - **Derniers développements**
 - **Prochaines étapes**

ORDRE DU JOUR
DES ASSEMBLÉES DE SECTEURS 2025 (suite)

5. Modifications réglementaires à l'assemblée générale annuelle

- **Règlement sur la péréquation des prix du bois des Producteurs forestiers du Sud du Québec – projet de révision des prélevés**
- **Règlement sur le fonds de roulement du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie – projet d'abrogation**

6. Élection de l'administrateur du secteur (s'il y a lieu)

ORDRE DU JOUR
DES ASSEMBLÉES DE SECTEURS 2025 (suite)

- 7. Nomination des délégués(es) du secteur à l'AGA du Plan conjoint**
- 8. Résolutions du secteur**
- 9. Divers**
- 10. Tirage des prix de présence**
- 11. Levée de l'assemblée**

***3. Lecture et adoption du
procès-verbal de l'assemblée
de secteur 2024***



4. La mise en marché des bois de sciage et pâtes



Les livraisons et les prix



Les volumes totaux

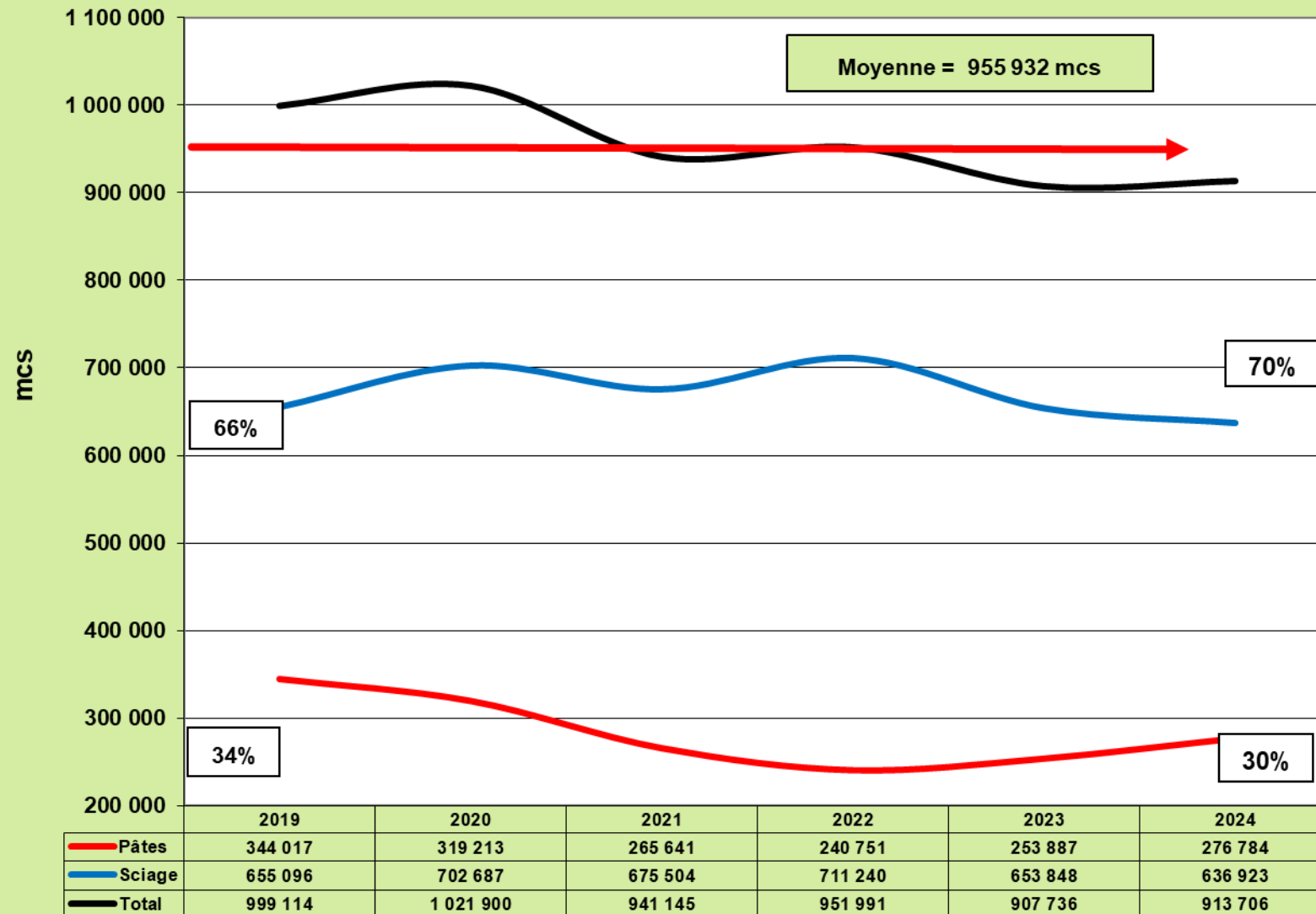
Faits saillants 2024

- Livraisons totales sont de 913 706 mcs;
- Hausse de 1% des volumes par rapport à 2023, soit 5 970 mcs de plus;
- Diminution de 5% sur la moyenne des livraisons des cinq (5) dernières années (2019-2023).

Pour 2024 :

- ▼ 3% pour le volume des peupliers;
- ▼ 6% pour le volume de sapin-épinette;
- ▲ 14 % pour le volume des feuillus durs;
- ▲ 20% pour le volume des autres résineux.

ÉVOLUTION DES LIVRAISONS PAR DESTINATION SPFSQ

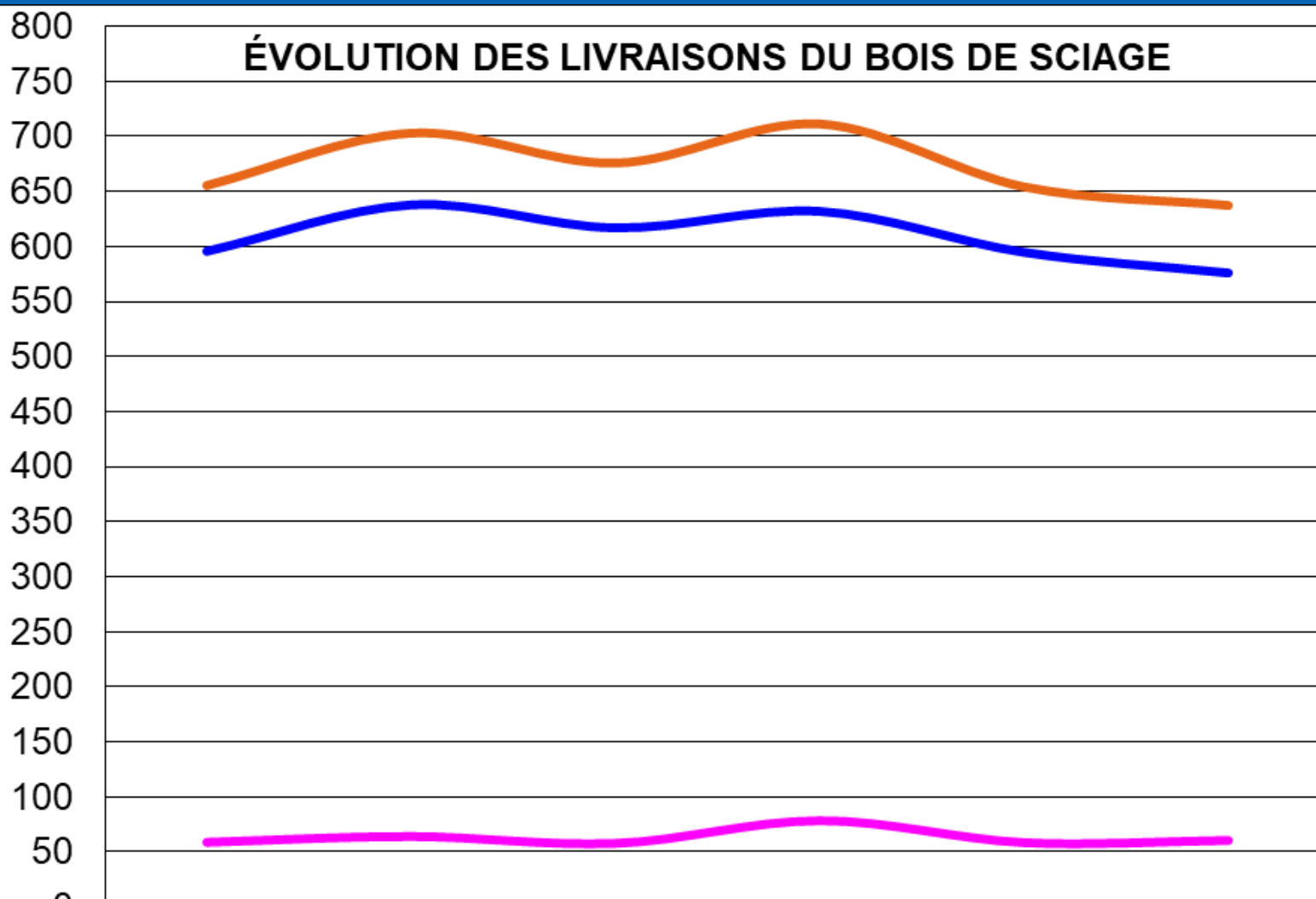


Le bois de sciage



ÉVOLUTION DES LIVRAISONS DU BOIS DE SCIAGE

milliers de mcs



	2019	2020	2021	2022	2023	2024
FEUILLUS	59.1	64.3	58.1	78.5	58.8	60.7
RÉSINEUX	596.0	638.4	617.4	632.5	595.1	576.2
TOTAL	655.1	702.7	675.5	711.0	653.8	636.9

PRIX AU CHEMIN EN 2023 POUR LE SUD DU QUÉBEC

LONGUEUR	UNITÉ	JAN.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT	OCT.	NOV.	DÉC.	MOY. Pondérée
8 PIEDS	\$/corde	260	210	190	186	195	191	183	185	190	189	204	212	208
BILLOTS 12'	\$/Corde	603	563	547	526	505	542	521	534	536	546	555	569	551
BILLOTS 16'	\$/Corde	999	927	911	864	867	868	877	881	891	880	899	924	908

PRIX AU CHEMIN EN 2024 POUR LE SUD DU QUÉBEC

LONGUEUR	UNITÉ	JAN.	FÉV.	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT	OCT.	NOV.	DÉC.	MOY. Pondérée
8 PIEDS	\$/corde	228	224	215	220	230	227	225	222	208	203	203	205	221
BILLOTS 12'	\$/Corde	594	584	577	588	593	579	602	585	544	566	507	562	576
BILLOTS 16'	\$/Corde	958	1004	1002	1004	1014	1030	1026	992	932	868	879	921	978

- Les moyennes annuelles sont pondérées.

Les prix 2024/2023

8 pieds = ↑ de 6 %

Billots 12 pieds = ↑ de 5% Billots 16 pieds = ↑ de 8%

Conclusion pour le sciage SPFSQ 2024

On constate une diminution de 3% des livraisons de bois de sciage en 2024 par rapport à 2023, soit une baisse de 16 926 mcs.

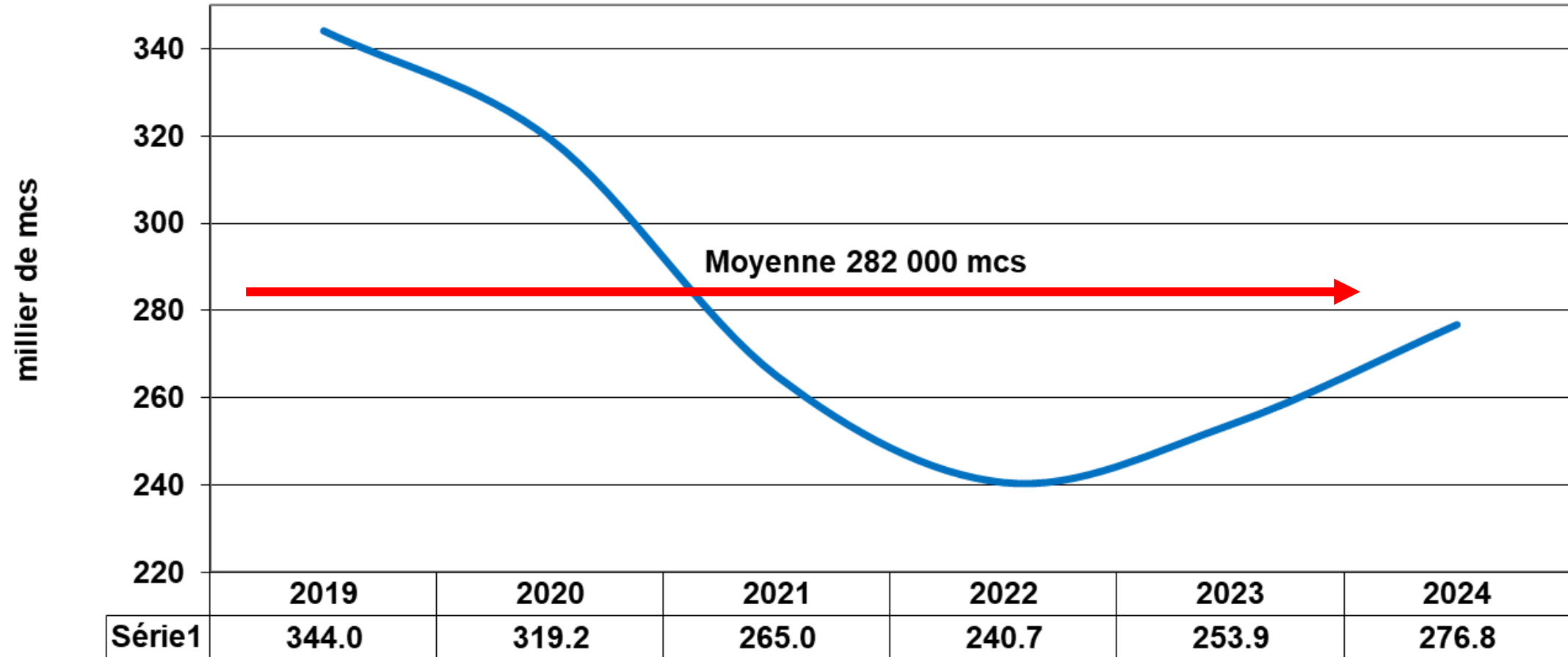
Voici les proportions par groupe d'essences pour 2024 :

Sapin-épinette	80%
Autres résineux	10%
Feuillus mélangés	6%
Peupliers	3%

Le bois à pâte



LIVRAISONS TOTALES (PÂTES)



Inclus le bois d'exportation et les prélevés directs

LIVRAISONS TOTALES 2024 - SPFSQ

VOLUME EN MCS

Groupe d'essences	Pâtes	Exportation	Sciage	Total
AUTRES RÉSINEUX	16 345	10 543	65 340	92 228
FEUILLUS	137 775	28 929	41 351	208 055
RESINEUX	0	557	510 874	511 431
TREMBLE	75 422	7 212	19 357	101 991
TOTAL 2024	229 542	47 241	636 923	913 706
TOTAL 2023	199 314	54 574	653 848	907 736
Différence	15%	-13%	-3%	1%

Les prix des bois de pâtes et de palettes



=



SPFSQ
PRIX FINAUX 2024 DOMTAR
Multilongueur

ESSENCES	PRIX AU CHEMIN (\$/TMA)
FEUILLUS	79,00
PEUPLIERS	70,50
RÉSINEUX	46,50

1,54 \$/tma s'ajoute pour les bois certifiés.

***SPFSQ PRIME À L'ENGAGEMENT
POUR LA LIVRAISON DE PÂTES
FEUILLUS-MÉLANGÉS
À LA DOMTAR***

ESSENCES	PRIME À L'ENGAGEMENT 2024
Feuillus-mélangés	3,17 \$/tma

*Compensations pour le carburant aux producteurs forestiers
pour les feuillus-mélangés et les peupliers en 2024,
payées suite à la réception des rapports de camionneurs*

MOIS	PRIME MOYENNE AU CARBURANT MENSUELLE (\$/TMA) (selon la variation mensuelle du prix du carburant)
JANVIER	1,050
FÉVRIER	1,403
MARS	1,248
AVRIL	1,231
MAI	0,886
JUIN	0,770
JUILLET	1,010
AOÛT	0,662
SEPTEMBRE	0,2681
OCTOBRE	0,2609
NOVEMBRE	0,5571
DÉCEMBRE	0,7271

Compensations pour le carburant aux producteurs forestiers payées par Domtar pour les feuillus-mélangés et les peupliers en 2024, en supplément du prix provisoire

ESSENCES	PRIME MOYENNE AU CARBURANT MENSUELLE (selon la variation mensuelle du prix du carburant)
Feuillus-mélangés et peupliers	0,86 \$/tma

Comparaison des prix finaux aux producteurs et des primes versées par Domtar \$/tma

Essences	2024	2023	2022	2021	2020
Feuillus 8 pieds	79,00	73,50	73,50	73,83	74,60
Feuillus longs	79,00	73,50	73,50	71,83	71,76
Peupliers 8 pieds	70,50	66,00	66,00	67,54	68,63
Peupliers longs	70,50	66,00	66,00	64,54	64,60
Prime FSC bois certifié	1,54	1,54	1,54	1,36	1,34
Prime à l'engagement (feuillus)	3,17	3,22	2,91	2,15	1,95
Prime carburant (moyenne)	0,86	1,76	2,65	0	0
Prix avec primes feuillus	84,57	80,02	80,60	75,34	75,05
Prix avec primes peupliers	72,90	69,30	70,19	65,90	65,94

SPFSQ PRIX MENUISERIE D'EAST ANGUS

ESSENCES	PRIX MOYEN 2024 (\$/CORDE)
92" feuillus	283,00 \$
102" feuillus	283,00 \$
92" tremble	197,92 \$
102" tremble	197,92 \$
92" mélèze	183,00 \$
102" mélèze	183,00 \$

*Comparaison des prix finaux 2024 aux producteurs pour
Menuiserie d'East Angus \$/corde*

Essences	2024	2023	2022	2021
Feuillus 92 pouces	283,00	290,00	275,10	250,94
Feuillus 102 pouces	283,00	290,00	283,20	255,94
Tremble 92 pouces	200,00	200,00	186,17	163,48
Tremble 102 pouces	200,00	200,00	191,65	164,48

SPFSQ
PRIX PROVISOIRES 2025 DOMTAR
Multilongueur sans écorce (se)

ESSENCES	PRIX AU CHEMIN (\$/TMA se)
FEUILLUS	89,75 \$
PEUPLIERS	81,25 \$
RÉSINEUX	52,25 \$

1,75 \$/tma s'ajoute pour les bois certifiés.

SPFSQ PRIX PROVISOIRES 2025
MENUISERIE D'EAST ANGUS

ESSENCES	PRIX CHEMIN (\$/CORDE)
92" feuillus	280,00 \$
102" feuillus	280,00 \$
92" tremble	200,00 \$
102" tremble	200,00 \$
92" mélèze	183,00 \$
102" mélèze	183,00 \$

Contrat d'achat avec Domtar

Volumes tma sans écorce

ESSENCES	2024
Feuillus-mélangés	67 500
Tremble	50 00
Autres résineux	N/D

ESSENCES	2025
Feuillus-mélangés	144 439
Tremble	
Autres résineux	N/D

Prix négociés

ESSENCES	Prix usine 2024
Feuillus-mélangés	Taux 2023 + 2,5%
Tremble	Taux 2023 + 2,5%
Autres résineux	83,60 \$


ESSENCES	Prix usine 2025
Feuillus-mélangés	123,93\$
Tremble	120,39\$
Autres résineux	83,60 \$

Contrat d'achat avec Domtar pour la période 2022-2024 + addendum débutant le 1^{er} mai 2024 et se terminant lorsque le Syndicat aura livré 144 439 tma en feuillus-mélangés et peupliers.

Bois en multilongueur

Domtar

- Poursuite des achats de bois en multilongueur de 6 à 24 pieds;
- Permission d'entrer du 8 pieds pour les propriétaires sans équipements lourds;
- Le prix est normalisé à celui du bois en multilongueur.



*Bois de sciage de sapin-épinette :
mise en marché collective
et agence de vente*

Derniers développements

- **20 et 28 juin 2024** : La Régie tient deux séances de consultation publique sur le Règlement sur la mise en marché collective déposé par le Syndicat :
 - Le Syndicat participe à ces séances pour faire une présentation détaillée du Règlement;
 - Domtar, le CIFQ, l'ATBE et trois groupements forestiers se positionnent contre.
- **9 septembre 2024** : Dans une décision historique, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec approuve le Règlement sur la mise en marché collective :
 - Dans sa décision, la Régie fixe l'entrée en vigueur du Règlement au 1^{er} mars 2025;
 - Le Syndicat et le CIFQ doivent **négoier une première convention de mise en marché.**

Derniers développements

- **Septembre 2024** : Le Syndicat avise le CIFQ de sa volonté de prévoir des rencontres pour négocier, dans les meilleurs délais :
 - Malgré ses efforts, le Syndicat n'obtient pas de retour concluant du CIFQ;
 - Le Syndicat maintient donc la demande d'arbitrage de la convention déposée à la Régie en même temps que le Règlement, en mai 2023.
- **12 novembre 2024** : La Régie se déclare dans l'impossibilité de procéder avec la demande d'arbitrage, puisque des négociations n'ont toujours pas eu lieu :
 - La Régie émet toutefois une ordonnance visant à forcer les parties, et notamment le CIFQ, à convenir rapidement d'un calendrier de négociations.

Derniers développements

- **10 décembre 2024 au 14 janvier 2025** : Le Syndicat et le CIFQ tiennent de premières rencontres de négociations à Drummondville et Sherbrooke :
 - Les rares propositions formulées par le CIFQ vont à l'encontre de la volonté des producteurs;
 - Le CIFQ annule les dernières rencontres prévues, sans proposer de nouvelles dates.
- **Janvier 2025** : Face au peu de progrès réalisés dans les négociations, le Syndicat demande officiellement la médiation à la Régie :
 - Une médiatrice est nommée et devra rapprocher le CIFQ et le Syndicat d'une entente;
 - La première rencontre de médiation a eu lieu le 7 février 2025.

Derniers développements

- **28 février 2025** : la Régie reporte l'entrée en vigueur du Règlement sur la mise en marché collective au **1^{er} août 2025** :
 - Le Syndicat blâme le CIFQ pour son manque d'engagement dans les négociations;
 - La Régie estime toutefois qu'il est prématuré de prévoir dès maintenant des dates pour des séances d'arbitrage, comme le souhaitait le Syndicat;
 - Il est demandé à la Régie de s'assurer que ce report sera le dernier;
 - Le Syndicat estime malgré tout avoir gagné de précieuses semaines en sollicitant lui-même la Régie, plutôt qu'attendre que le CIFQ le fasse;
 - Le Syndicat poursuivra la médiation, mais n'hésitera pas à demander un arbitrage si celui-ci n'aboutit pas à une entente avec le CIFQ dans des délais raisonnables.

Prochaines étapes

➤ **Poursuite du processus de conciliation et arbitrage (si nécessaire)**

- Pour l'instant, le CIFQ demeure campé sur ses positions. La prochaine rencontre de médiation devrait normalement se tenir à la mi-mars;
- Si la conciliation n'est pas concluante, le Syndicat demandera l'arbitrage de la convention de mise en marché à la Régie, à temps pour la nouvelle date d'entrée en vigueur du Règlement;
- Un nouveau report ne favoriserait pas une mise en marché ordonnée et efficace et serait préjudiciable pour les producteurs.

➤ **Demande de pourvoi en contrôle judiciaire**

- La Cour supérieure devra décider si elle donne suite ou non à la demande des trois groupements forestiers d'invalider la décision rendue par la Régie.

Planification stratégique

- **Mise en contexte :** Dans son dernier rapport d'évaluation périodique, la Régie recommande au Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec de se doter d'une planification stratégique pour la période 2027-2032.
 - Cette planification stratégique doit présenter les enjeux prioritaires et les objectifs visés.
- **Avancement du chantier :** une version préliminaire du calendrier de réalisation a été envoyée à la Régie pour commentaires. Parmi les principales étapes, on y retrouve :
 - Analyse des planifications stratégiques existantes en foresterie et dans le milieu agricole;
 - Ébauche d'une version préliminaire;
 - Consultation en ligne des producteurs;
 - Consultations ciblées avec d'autres acteurs de la filière;
 - Approbation de la planification stratégique par les délégués(es) des producteurs.
- **Plus de détails devraient vous être communiqué sous peu, et nous aurons besoin de votre opinion. Demeurez à l'affût!**

5. Modifications réglementaires à l'assemblée générale annuelle

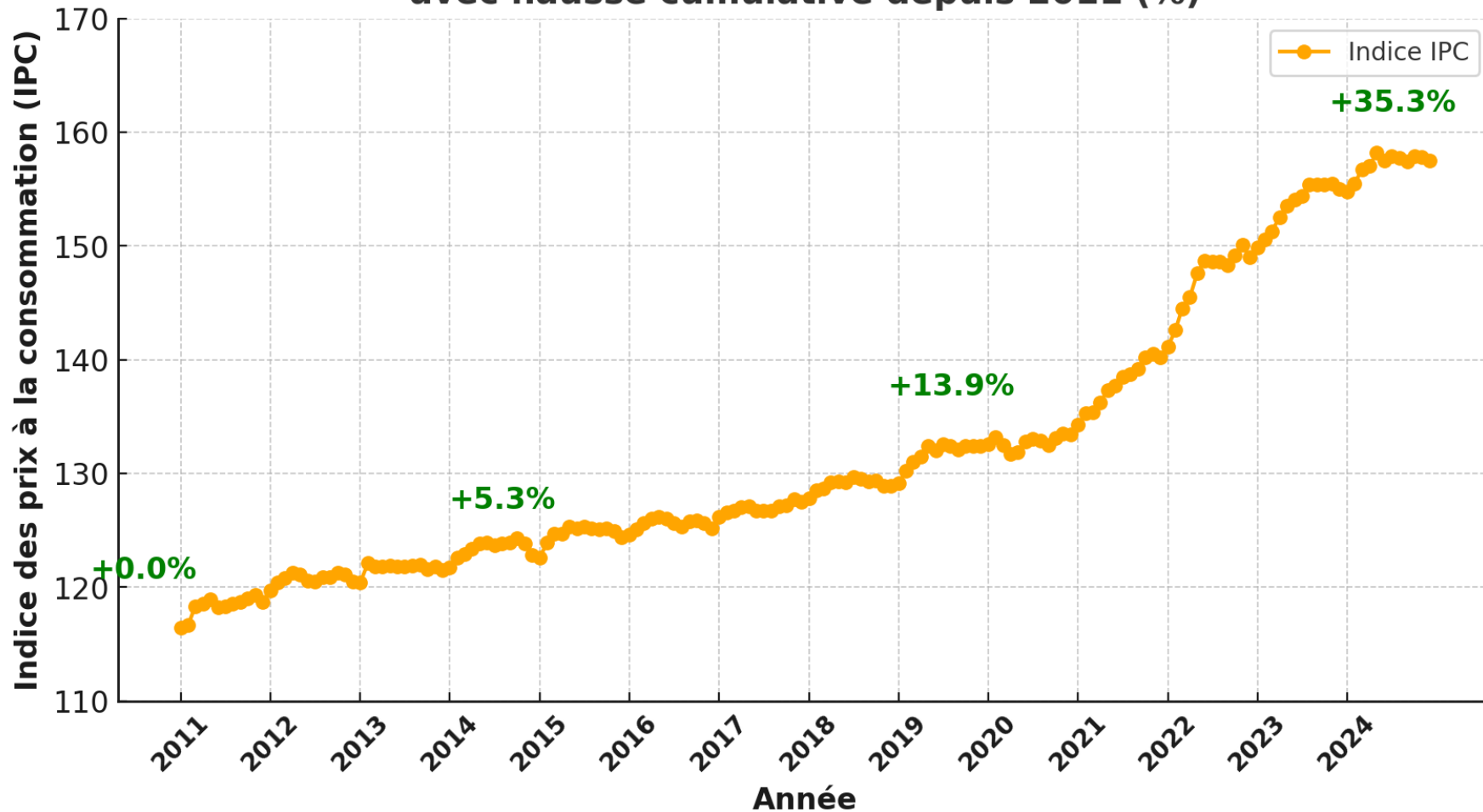
- Règlement sur la péréquation des prix du bois des Producteurs forestiers du Sud du Québec – projet de révision des prélevés*

Mise en contexte

- Les prélevés au SPFSQ sont au mètre cubes solide – *donc fixes annuellement;*
- La dernière hausse des prélevés pour le Plan conjoint a été en 2011;
- Les prélevés ont été à la hausse globalement par la hausse des volumes de bois dans les dernières années – *ce qui a permis un «congé» d'ajustement;*
- Le niveau des prélevées est de 1,21 \$/mcs en moyenne depuis 2011.

Mise en contexte

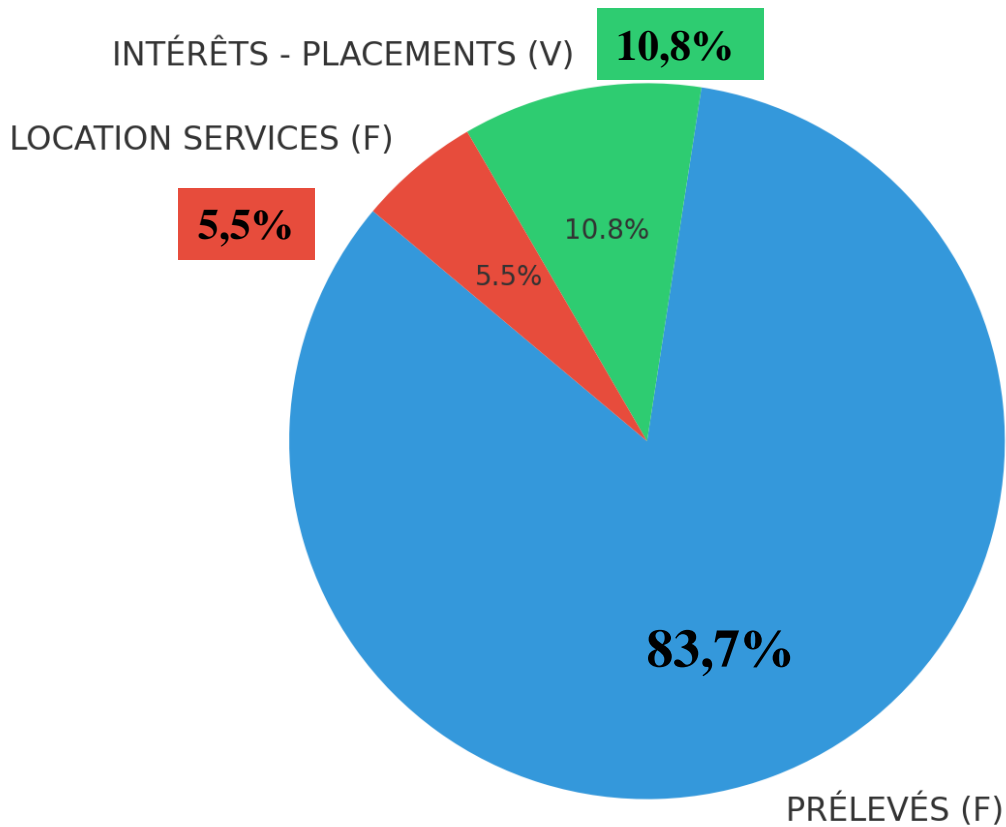
Évolution de l'IPC au Québec depuis 2011
avec hausse cumulative depuis 2011 (%)





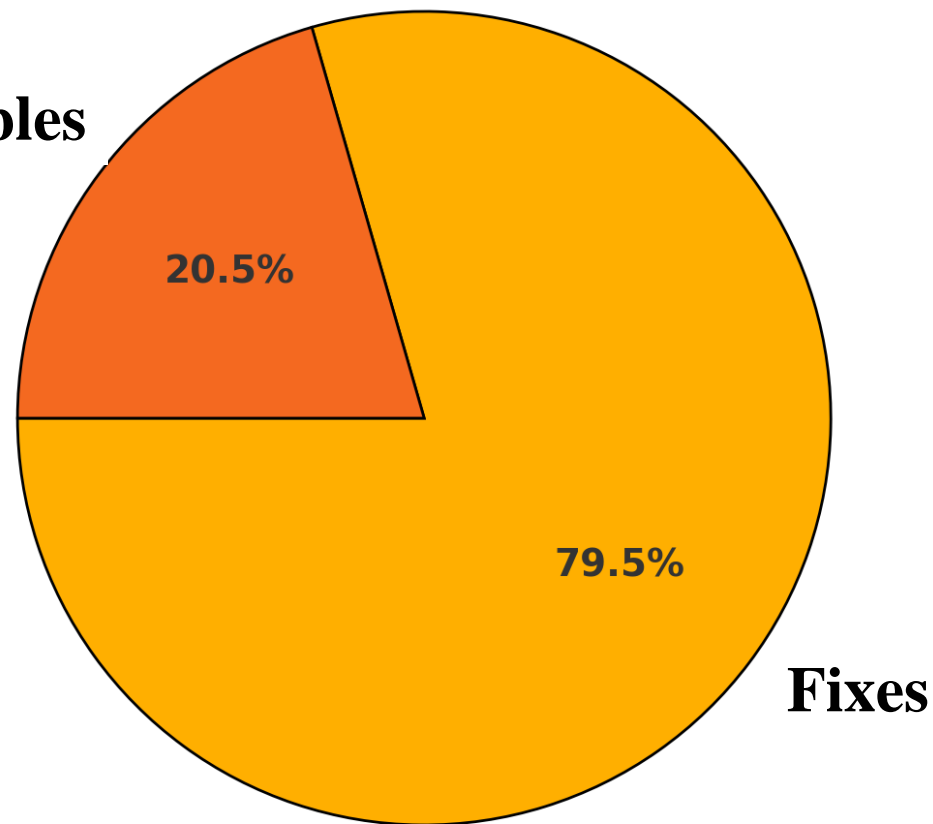
Analyse revenus/dépenses

Répartition des Revenus pour 2024



Répartition des Dépenses Fixes et Variables - 2024

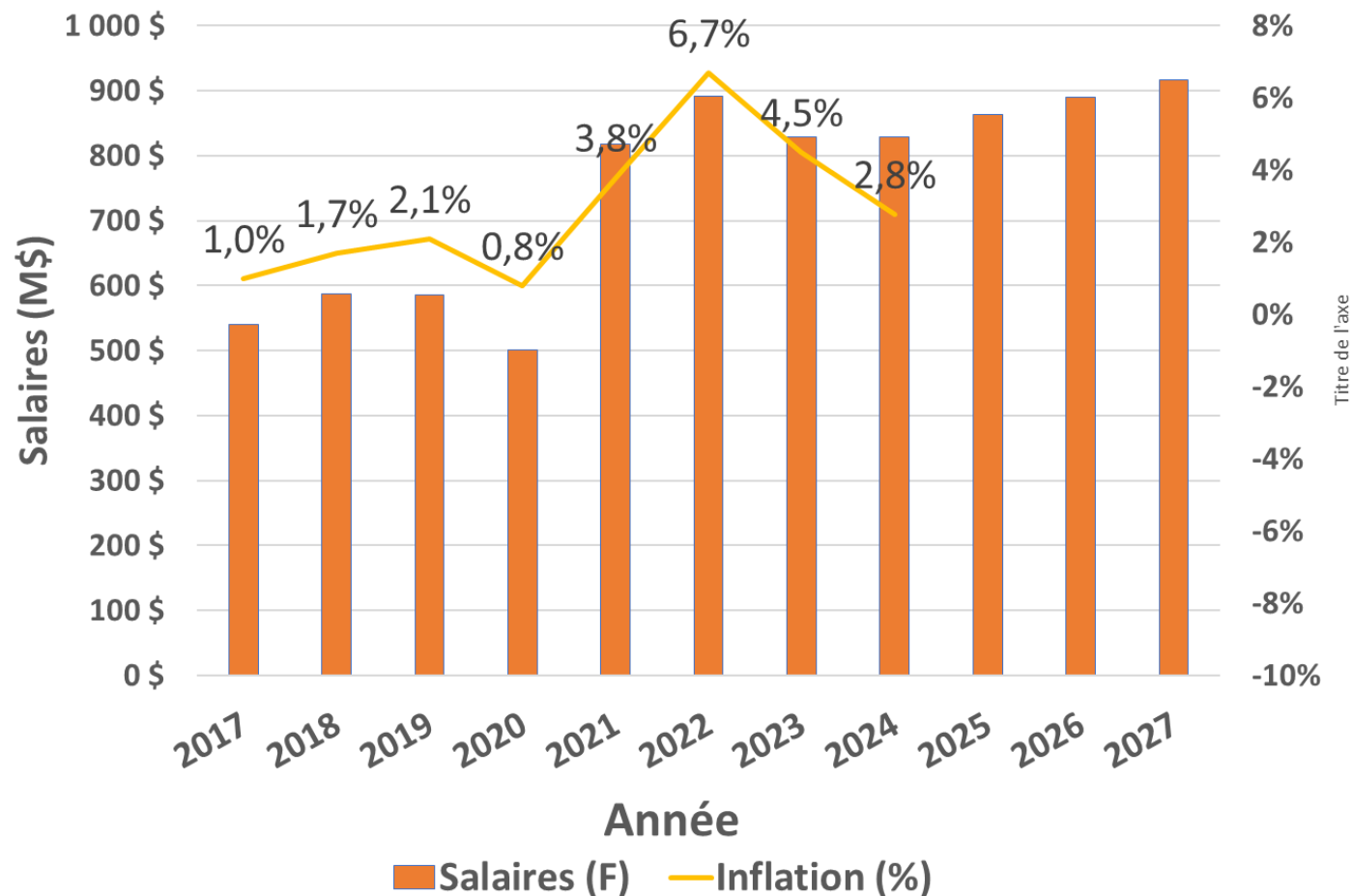
Variables





Analyse revenus/dépenses

Comparaison de l'augmentation des salaires et de l'inflation
(2017-2023)



Conseil d'administration

Travail qui a été fait :

- **Identification des dépenses non essentielles;**
- **Fixation de cible de réduction;**
- **Impact des réductions sur les services;**
- **Stratégies d'économies concrètes.**

Principales recommandations

Diminution des dépenses :

- **L'ARBRE PLUS > 2 éditions papier sur 5;**
- **Restriction sur la participation des administrateurs à certains événements;**
- **Étudier la possibilité de passer de 9 administrateurs à 7 administrateurs;**
- **Rendre certains services payants (séparation de la paie).**

Principales recommandations

Rattraper le retard sur les revenus :

Plan de refinancement sur trois (3) ans (moyenne) :

2025 => 1,50 \$/mcs; (donnera environ 1,37 \$ en 2025)

2026 => 1,60 \$/mcs;

2027 => 1,65 \$/mcs.

Principales recommandations

Affecter les dépenses aux bons fonds :

- **Dépenses de négociation collective et dépenses pour la protection des producteurs forestiers => Fonds de recherche et protection des marchés;**
- **Dépenses pour l'administration seulement à l'administration du Plan conjoint.**

5. Modifications réglementaires à l'assemblée générale annuelle

- Règlement sur le fonds de roulement du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie – projet d'abrogation;*

Mise en contexte

Règlement sur le fonds de roulement du Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie:

- **Fonds dédié à permettre un fonds de roulement au Syndicat à l'époque;**
- **Nous n'avons plus besoin de ce fonds.**

Principales recommandations

- **Proposition de l'abroger à l'AGA 2025.**

***6. Élection de l'administrateur du secteur
(s'il y a lieu)***

Voici les postes à combler lors des assemblées de secteurs 2025

Secteur	Administrateur sortant
Secteur 1 – Le Granit	M. Jean-Denis Picard
Secteur 2 – Les Sources	M. Robert Couture
Secteur 3 – Le Haut-Saint-François	M. Yvon St-Jean
Secteur 5 – Le Val-Saint-François	M. Sylvain Rajotte

Lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle de 2025, un tirage au sort sera réalisé afin d'identifier un poste d'administrateur parmi les quatre en élection, pour lequel la durée du mandat sera d'un an. La durée des trois autres postes d'administrateurs sera de trois ans.

POSTE À POURVOIR LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Poste	Administrateur sortant
PREMIER VICE-PRÉSIDENT	M. Émery Bélanger

Le Règlement général du Syndicat spécifie que le président, le vice-président et le poste relève sont élus en alternance aux deux 3 ans par les membres de l'assemblée générale du Syndicat.

***7. Nomination des délégués(es)
du secteur à l'AGA du Plan
conjoint***

NOMBRE DE PRODUCTEURS 2024

NOMBRE DE PRODUCTEURS 2024

SECTEURS	PRODUCTEURS		MEMBRES		DÉLÉGUÉS NOMBRE	SUPPLÉANTS NOMBRE
	NOMBRE	%	NOMBRE	%		
# 1 Le Granit	1 726	12%	550	8%	14	3
# 2 Les Sources	1 418	10%	844	13%	11	3
# 3 Le Haut-Saint-François	1 845	13%	746	11%	15	4
# 4 Coaticook-Memphrémagog	2 152	15%	848	13%	17	4
# 5 Le Val-Saint-François	2 419	16%	834	13%	19	5
# 6 La Montérégie	4 571	31%	2612	40%	37	9
Hors territoire	626	4%	114	2%		
TOTAL	14 757	100%	6 548	100%	113	28

À jour au 31 janvier 2025, selon le règlement, un délégué par 125 producteurs inscrits, un suppléant par 500 producteurs inscrits.

Nomination des délégués(es) du secteur pour l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint

- *11.5.1 Les membres proposent un président, un secrétaire et 2 scrutateurs d'élection. L'élection de ceux-ci est faite à la majorité et par scrutin secret, si nécessaire.*
- *11.6.1 Le président d'élection explique la procédure d'élection et reçoit le rapport du comité de mise en nomination au poste d'administrateur qu'il communique à l'assemblée.*
- *11.6.2 Avant de procéder au vote, le président d'élection accorde la parole aux candidats mis en nomination. S'il y a plus d'un candidat, l'ordre de prise de parole sera déterminé par tirage au sort par le président d'élection, à l'exception de l'administrateur sortant, s'il y a lieu, qui prendra la parole en dernier. Chaque candidat dispose d'un maximum de 5 minutes pour s'exprimer.*

Nomination des délégués(es) du secteur pour l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint

- *11.6.3 S'il y a une seule mise en nomination, le président d'élection déclare le candidat élu par acclamation.*
- *11.6.4 S'il y a plus d'une mise en nomination, il y a mise aux voix par vote secret. Le premier qui obtient la majorité absolue des votes valides est élu.*
- *11.6.5 Après un tour de scrutin, s'il n'y a pas de majorité absolue, les officiers d'élection éliminent le candidat avec le moins de votes et l'on reprend ainsi jusqu'à ce qu'il y ait une majorité absolue pour un candidat.*
- *11.6.6 Si le secrétaire n'a reçu aucune mise en nomination, le président d'élection demande à l'assemblée de secteur d'élire un administrateur du Syndicat parmi les membres présents.*

Nomination des délégués(es) du secteur pour l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint

- *11.6.7 Si le secrétaire n'a reçu aucune mise en nomination pour le poste de président, de premier vice-président ou d'administrateur représentant la relève forestière, le président d'élection demande à l'assemblée générale d'élire le président, le premier vice-président ou l'administrateur représentant la relève forestière, selon le cas, parmi les membres présents à l'assemblée générale annuelle du Syndicat.*
- *11.6.8 S'il n'y a pas de membres qui veulent être mis en nomination lors de cette assemblée de secteur, le conseil d'administration verra à nommer un membre comme administrateur pour pourvoir le poste vacant parmi les membres du secteur.*
- *11.6.9 S'il n'y a pas de membres qui veulent être mis en nomination lors de cette assemblée générale annuelle du Syndicat, le conseil d'administration verra à nommer le président, le premier vice-président ou l'administrateur représentant la relève forestière pour pourvoir le poste vacant parmi les membres du Syndicat éligibles au poste vacant.*

*Assemblée générale annuelle
du Plan conjoint et du Syndicat*

Jeudi 8 mai 2025

Centre de foires de Sherbrooke



8. Résolutions du secteur



9. Divers



10. Tirage des prix de présence



11. Levée de l'assemblée

Bonsoir et à la prochaine !



**Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec**

**4300, boul. Bourque
Sherbrooke, Québec
J1N 2A6**

Téléphone : 819 346-8906

Télécopieur : 819 346-8909

Courriel : spfsq@upa.qc.ca

Site Internet : www.spbestrie.qc.ca